

**AR Prefecture**

046-200054948-20250701-2025\_041-DE  
Reçu le 03/07/2025

**MAIRIE DE MONTCUQ EN QUERCY-BLANC**  
**1, PLACE DES CONSULS**  
**2025 – 041 46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le 1er Juillet, le Conseil Municipal de la Commune de MONTCUQ EN QUERCY-BLANC dûment convoqué s'est réuni à 20 heures en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. LALABARDE Alain, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 24/06/2025

**Pour : 19**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

Présents : M. LALABARDE Alain, Maire, Mme SABEL Marie-José, M. ROUX Bernard, Mme MATHIEU Jocelyne, Mme LAFAGE Edith, M. DOCHE Patrick, Adjoint, Mme SAURAT Anna, M. CAUMON Patrice, Mme SAURT Dominique, M. BARRES Roland, M. LAPLANCHE Adrien, Mme RECHE Arianne, M. MURET Jean-Luc, Mme MATHIERE Stéphanie.

Absents excusés : Mme FICAT Isabelle qui a donné pouvoir à M. CAUMON Patrice, M. LAPEZE Yannick qui a donné pouvoir à M. BARRES Roland, M. ARNAL Jérôme, M. MEYNEN Olivier qui a donné pouvoir à M. LALABARDE Alain, Mme DEMON Valérie qui a donné pouvoir à Mme RECHE Arianne, Mme LE QUILLEC Edwige, M. LAGARD Ludovic qui a donné pouvoir à Mme SAURAT Anna.

Absente : M. FERRÉ Gérard, Mme PARAYRE Patricia.

Secrétaire : Mme SAURT Dominique.

**OBJET : MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE DEUX EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET**

VU le Code Général de la Fonction Publique portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

**CONSIDERANT** qu'il appartient au Conseil Municipal, de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

VU la délibération n° 2022-048 en date du 04/10/2022 créant l'emploi d'Adjoint d'animation territorial à raison de 17.5 H/Semaine et l'emploi d'adjoint technique à raison de 10.5H/semaine

**COMPTE-TENU** des besoins de la collectivité,

**Le Maire propose à l'assemblée de porter à compter du 01/09/2025 :**

\*de 17.5H à 19H la durée hebdomadaire de travail de l'emploi d'adjoint d'animation territorial suite à un besoin d'heures supplémentaires à l'A.L.S.H. durant les vacances scolaires ;

\*de 10.5H à 11H la durée hebdomadaire de travail de l'emploi d'adjoint technique territorial suite à un besoin de 15 mn de plus journalier pour la préparation du service cantine ;

**AR Prefecture**

046-200054948-20250701-2025\_041-DE  
Reçu le 03/07/2025

**Le Conseil Municipal, apres en avoir delibere :**

- **DÉCIDE DE PORTER** la durée du temps de travail de l'emploi d'adjoint d'animation territorial à temps non complet crée initialement pour une durée de 17,5 Heures par semaine par délibération du 04/10/2022 à 19 Heures par semaine à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025
- **DÉCIDE DE PORTER** la durée du temps de travail de l'emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet crée initialement pour une durée de 10,5 Heures par semaine par délibération du 04/10/2022 à 11 Heures par semaine à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025

Le tableau des effectifs sera modifié en conséquence et les crédits correspondants sont inscrits au Budget.

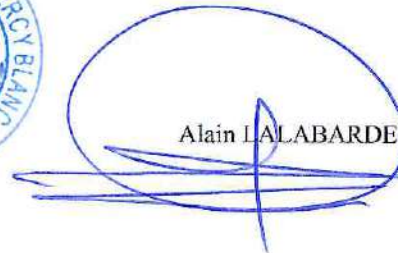
La Secrétaire de Séance



Mme SAURT Dominique

Fait et délibéré en Mairie le 1er Juillet 2025  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Alain LALABARDE

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télerecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification. Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (1 Place des Consuls 46800 MONTCUQ EN QUERCY BLANC). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).*

AR Prefecture

046-200054948-20250701-2025\_042-DE  
Reçu le 03/07/2025

**MAIRIE DE MONTCUQ EN QUERCY-BLANC**  
**2025 – 042**                      **1, PLACE DES CONSULS**  
**46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le 1er Juillet, le Conseil Municipal de la Commune de MONTCUQ EN QUERCY-BLANC dûment convoqué s'est réuni à 20 heures en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. LALABARDE Alain, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 24/06/2025

Pour : 19  
Contre : 0  
Abstention : 0

Présents : M. LALABARDE Alain, Maire, Mme SABEL Marie-José, M. ROUX Bernard, Mme MATHIEU Jocelyne, Mme LAFAGE Edith, M. DOCHE Patrick, Adjoint, Mme SAURAT Anna, M. CAUMON Patrice, Mme SAURT Dominique, M. BARRES Roland, M. LAPLANCHE Adrien, Mme RECHE Arianne, M. MURET Jean-Luc, Mme MATHIERE Stéphanie.

Absents excusés : Mme FICAT Isabelle qui a donné pouvoir à M. CAUMON Patrice, M. LAPEZE Yannick qui a donné pouvoir à M. BARRES Roland, M. ARNAL Jérôme, M. MEYNEN Olivier qui a donné pouvoir à M. LALABARDE Alain, Mme DEMON Valérie qui a donné pouvoir à Mme RECHE Arianne, Mme LE QUILLEC Edwige, M. LAGARD Ludovic qui a donné pouvoir à Mme SAURAT Anna.

Absente : M. FERRÉ Gérard, Mme PARAYRE Patricia.

Secrétaire : Mme SAURT Dominique.

**OBJET : TARIFS LOCATION SALLES COMMUNALES ET MATERIEL**

VU la délibération n° 2024-046 en date du 02/07/2024 fixant les tarifs de location de salles et matériel communal

**CONSIDÉRANT** la nécessité de mettre à jour les tarifs de location des salles et du matériel communal

Sur proposition de Monsieur le Maire, et *après en avoir délibéré, le Conseil Municipal*

- **APPROUVE** les tarifs de location des salles et du matériel communal annexée à la présente délibération et en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes démarches ou à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La Secrétaire de Séance

Mme SAURT Dominique



Fait et délibéré en Mairie le 1er Juillet 2025

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Alain LALABARDE

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification. Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (1 Place des Consuls 46800 MONTCUQ EN QUERCY BLANC). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).

**AR Prefecture**

046-200054948-20250701-2025\_042-DE  
Reçu le 03/07/2025

**2025-042**

**Annexe : Tarifs location salles communales et matériel applicables au 01.09.2025**

<b>SALLE ASSOCIATIVE - SALLE COMBARIEU - SALLE DES AINÉS</b>		
	du 16 avril au 14 octobre	du 15 octobre au 15 avril
Occupation régulière/occasionnelle associations Montcuquoises	Gratuit	5 euros de l'heure
Occupation régulière/occasionnelle associations extérieures	6 euros de l'heure	
<b>GYMNASÉ</b>		
Privé ou associations extérieures Forfait horaire	5 euros de l'heure	
Occupation régulière/occasionnelle associations Montcuquoises	Gratuit	
<b>SALLE DE DANSE</b>		
Forfait horaire pour toutes utilisations	6 euros de l'heure	
week-end uniquement pour les associations Montcuquoises pour stage	50 euros	
<b>SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL</b>		
Réservé aux artistes du 1er juin au 30 septembre	25 euros la semaine (maximum 2 semaines)	
<b>Cette salle doit rester accessible pour les mariages ou tout autre rassemblement municipal</b>		
<b>SALLE D'EXPOSITION DE LA TOUR</b>		
Réservé aux artistes du 1er juin au 30 septembre	GRATUIT	
CAUTION	250 EUROS	
<b>MAISON ARNAUD BELTRAME ( espace exposition rdc)</b>		
Réservé aux artistes	300 euros / mois	

<b>ESPACE ANIMATIONS MONTCUQ</b>				
INFO : La grande salle ne peut pas être louée seule				
CONSUMMATION ELECTRIQUE : index conso entrée/sortie facturé 0,50 € le KWH	JOURNÉE*			WEEK-END*(1)
	PETITE SALLE	ESPACE PRÉPARATION	TOUTES LES SALLES	TOUTES LES SALLES
Privés Montcuquois	60 €	50 €	150 €	200 €
Privés extérieur	100 €	50 €	230 €	300 €
Occupation occasionnelle associations Montcuquoises	Seule la consommation électrique sera facturée 0,50€/ KWH			
Associations extérieures	35 €	50 €	75 €	300 €
CAUTION	LOCATION 250€ / SONO 500€			

<b>SALLE DES FÊTES DE BELMONTET - LEBREIL - VALPRIONDE</b>				
FORFAIT JOURNALIER CHAUFFAGE COMPRIS	du 16 avril au 14 octobre		du 15 octobre au 15 avril	
	JOURNÉE*	WEEK-END*(1)	JOURNÉE*	WEEK-END*(1)
Privés Montcuquois	40 €	100 €	65 €	150 €
Privés extérieur	65 €	200 €	80 €	300 €
Occupation occasionnelle associations Montcuquoises	Gratuit		15 €	25 €
Occupation régulière associations Montcuquoises	5 euros de l'heure			
Occupation régulière/occasionnelle associations extérieures	6 euros de l'heure			
CAUTION	150€ MONTCUQUOIS / 300 € EXTERIEUR			

\* Du lundi au vendredi

\*(1) Du vendredi 12h au lundi 10h

**AR Prefecture**046-200054948-20250701-2025\_042-DE  
Reçu le 03/07/2025**LOCATION DE MATERIEL**

	Associations Montcuquoises	Autres utilisateurs
Table 8 places + 2 bancs	Gratuit	5 euros
Table 8 places + 8 chaises		
Lot de 10 Chaises		
Table guinguette + 4 chaises		
Barrières		
12 Praticables (soit 24m <sup>2</sup> )		
Grilles pour expositions (5 doubles)		
Cabines de toilettes chimique*		
<b>CAUTION</b>	<b>250 euros</b>	

\* Les toilettes devront être rendues vidées et nettoyées par un opérateur agréé (facture à l'appui exigée)

**Si la location nécessite la caisse complète de matériel (tables et bancs): la livraison sera effectuée par les agents communaux.  
Pour toute autre location : la Mairie n'assurera aucune livraison (à la charge du demandeur)**

AR Prefecture

046-200054948-20250701-2025\_043-DE  
Reçu le 03/07/2025

**MAIRIE DE MONTCUQ EN QUERCY-BLANC**  
**1, PLACE DES CONSULS**  
**2025 – 043**  
**46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le 1er Juillet, le Conseil Municipal de la Commune de MONTCUQ EN QUERCY-BLANC dûment convoqué s'est réuni à 20 heures en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. LALABARDE Alain, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 24/06/2025

Pour : 19  
Contre : 0  
Abstention : 0

Présents : M. LALABARDE Alain, Maire, Mme SABEL Marie-José, M. ROUX Bernard, Mme MATHIEU Jocelyne, Mme LAFAGE Edith, M. DOCHE Patrick, Adjoint, Mme SAURAT Anna, M. CAUMON Patrice, Mme SAURT Dominique, M. BARRES Roland, M. LAPLANCHE Adrien, Mme RECHE Arianne, M. MURET Jean-Luc, Mme MATHIERE Stéphanie.

Absents excusés : Mme FICAT Isabelle qui a donné pouvoir à M. CAUMON Patrice, M. LAPEZE Yannick qui a donné pouvoir à M. BARRES Roland, M. ARNAL Jérôme, M. MEYNEN Olivier qui a donné pouvoir à M. LALABARDE Alain, Mme DEMON Valérie qui a donné pouvoir à Mme RECHE Arianne, Mme LE QUILLEC Edwige, M. LAGARD Ludovic qui a donné pouvoir à Mme SAURAT Anna.

Absente : M. FERRÉ Gérard, Mme PARAYRE Patricia.

Secrétaire : Mme SAURT Dominique.

**OBJET : DÉNOMINATION D'UN BÂTIMENT COMMUNAL**


Vu le Code Général des collectivités territoriales et plus particulièrement l'article L.2121-29,

**Considérant** la volonté de la municipalité d'honorer la mémoire d'un officier de gendarmerie au comportement héroïque lors d'une attaque terroriste le 23 Mars 2018 à Trèbes et qui a succombé aux blessures reçues lors de cet événement.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de baptiser le bâtiment communal (ancienne gendarmerie) situé 10, allée des platanes et cadastré sous la section L n° 551 : Maison Arnaud BELTRAME

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :*

- **DÉCIDE** que le bâtiment situé 10, allée des platanes sera nommé « **Maison Arnaud BELTRAME** »
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision

  
La Secrétaire de Séance  
Mme SAURT Dominique

Fait et délibéré en Mairie le 1er Juillet 2025  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,  
Alain LALABARDE

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification. Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (1 Place des Consuls 46800 MONTCUQ EN QUERCY BLANC). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).*

AR Prefecture

046-200054948-20250701-2025\_044-DE  
Reçu le 03/07/2025

**MAIRIE DE MONTCUQ EN QUERCY-BLANC**  
**2025 – 044**                      **1, PLACE DES CONSULS**  
**46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC**

**-----**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le 1er Juillet, le Conseil Municipal de la Commune de MONTCUQ EN QUERCY-BLANC dûment convoqué s'est réuni à 20 heures en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. LALABARDE Alain, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 24/06/2025

**Pour : 19**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

Présents : M. LALABARDE Alain, Maire, Mme SABEL Marie-José, M. ROUX Bernard, Mme MATHIEU Jocelyne, Mme LAFAGE Edith, M. DOCHE Patrick, Adjoint, Mme SAURAT Anna, M. CAUMON Patrice, Mme SAURT Dominique, M. BARRES Roland, M. LAPLANCHE Adrien, Mme RECHE Arianne, M. MURET Jean-Luc, Mme MATHIERE Stéphanie.

Absents excusés : Mme FICAT Isabelle qui a donné pouvoir à M. CAUMON Patrice, M. LAPEZE Yannick qui a donné pouvoir à M. BARRES Roland, M. ARNAL Jérôme, M. MEYNEN Olivier qui a donné pouvoir à M. LALABARDE Alain, Mme DEMON Valérie qui a donné pouvoir à Mme RECHE Arianne, Mme LE QUILLEC Edwige, M. LAGARD Ludovic qui a donné pouvoir à Mme SAURAT Anna.

Absente : M. FERRÉ Gérard, Mme PARAYRE Patricia.

Secrétaire : Mme SAURT Dominique.

**OBJET : TERRAIN CENTRE DE SECOURS : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU QUERCY-BLANC**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 2025-029 du 06/05/2025 actant le projet de construction d'un nouveau Centre d'Incendie et de Secours (CIS).

Ce projet sera réalisé sur la parcelle L n° 2335 au lieudit Caveroque acquise par la commune le 05/12/2023 au prix de 39 000€.

Considérant que ce projet de construction d'un Centre de Secours va servir à défendre une partie du secteur de la Communauté de Communes du Quercy-Blanc, il est important de le considérer sous un angle collectif et communautaire.

Le Conseil Municipal sollicite donc un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes du Quercy-Blanc à hauteur de 50% du prix du terrain, soit 19 500€

**AR Prefecture**

046-200054948-20250701-2025\_044-DE  
Reçu le 03/07/2025

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal :*

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter, auprès de la communauté de Communes du Quercy-Blanc, l'attribution d'un fonds de concours pour le financement du terrain où sera implanté le Centre de Secours, pour un montant total de 19 500€.
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération

Fait et délibéré en Mairie le 1er Juillet 2025  
Pour extrait certifié conforme,

La Secrétaire de Séance

Mme SAURT Dominique

Le Maire,



Alain LALABARDE

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification. Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (1 Place des Consuls 46800 MONTCUQ EN QUERCY BLANC). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).*

AR Prefecture

046-200054948-20250701-2025\_045-DE  
Reçu le 03/07/2025

**MAIRIE DE MONTCUQ EN QUERCY-BLANC**  
**2025 – 045**                      **1, PLACE DES CONSULS**  
**46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le 1er Juillet, le Conseil Municipal de la Commune de MONTCUQ EN QUERCY-BLANC dûment convoqué s'est réuni à 20 heures en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. LALABARDE Alain, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 24/06/2025

Pour : 19  
Contre : 0  
Abstention : 0

Présents : M. LALABARDE Alain, Maire, Mme SABEL Marie-José, M. ROUX Bernard, Mme MATHIEU Jocelyne, Mme LAFAGE Edith, M. DOCHE Patrick, Adjoint, Mme SAURAT Anna, M. CAUMON Patrice, Mme SAURT Dominique, M. BARRES Roland, M. LAPLANCHE Adrien, Mme RECHE Arianne, M. MURET Jean-Luc, Mme MATHIERE Stéphanie.

Absents excusés : Mme FICAT Isabelle qui a donné pouvoir à M. CAUMON Patrice, M. LAPEZE Yannick qui a donné pouvoir à M. BARRES Roland, M. ARNAL Jérôme, M. MEYNEN Olivier qui a donné pouvoir à M. LALABARDE Alain, Mme DEMON Valérie qui a donné pouvoir à Mme RECHE Arianne, Mme LE QUILLEC Edwige, M. LAGARD Ludovic qui a donné pouvoir à Mme SAURAT Anna.

Absente : M. FERRÉ Gérard, Mme PARAYRE Patricia.

Secrétaire : Mme SAURT Dominique.

**OBJET : LANCEMENT D'UNE PROCÉDURE D'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT SPONTANÉE POUR LA MISE À DISPOSITION DU DOMAINE COMMUNAL – CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT À USAGE D'ENTREPÔT AVEC TOITURE PHOTOVOLTAÏQUE**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a été sollicité par la société AMARENCO pour la création d'un bâtiment à usage d'entrepôt équipé d'une toiture photovoltaïque situé sur une partie de la parcelle L numéro 2323, parc d'activité saint-jean, lieu-dit Belledent.

*Conformément à l'article L 2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques, s'agissant d'une demande d'occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique par le biais d'une manifestation d'intérêt spontanée, la commune est tenue de procéder à une publicité avant d'envisager de délivrer cette autorisation, afin de s'assurer de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente.*

Ainsi il convient de lancer un avis de publicité pour permettre de porter à la connaissance du public cette manifestation d'intérêt spontanée et permettre à tout tiers intéressé par une occupation d'une partie du domaine public à se manifester en vue de réaliser un projet similaire.

**AR Prefecture**

046-200054948-20250701-2025\_045-DE  
Reçu le 03/07/2025

*Après délibération, le conseil municipal décide :*

- **D'APPROUVER** le lancement de la procédure d'appel à manifestation d'intérêt spontanée pour la construction d'un bâtiment à usage d'entrepôt avec toiture photovoltaïque.

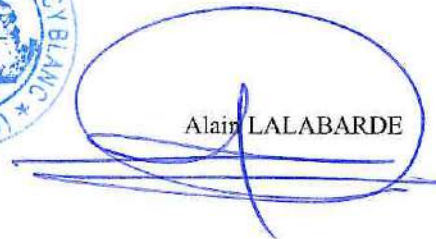
Fait et délibéré en Mairie le 1er Juillet 2025  
Pour extrait certifié conforme,

La Secrétaire de Séance



Mme SAURT Dominique

Le Maire,



Alain LALABARDE

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification. Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (1 Place des Consuls 46800 MONTCUQ EN QUERCY BLANC). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans*

AR Prefecture

046-200054948-20250701-2025\_046-DE  
Reçu le 03/07/2025

**MAIRIE DE MONTCUQ EN QUERCY-BLANC**  
**2025 – 046**                      **1, PLACE DES CONSULS**  
**46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le 1er Juillet, le Conseil Municipal de la Commune de MONTCUQ EN QUERCY-BLANC dûment convoqué s'est réuni à 20 heures en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. LALABARDE Alain, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 24/06/2025

Pour : 19  
Contre : 0  
Abstention : 0

Présents : M. LALABARDE Alain, Maire, Mme SABEL Marie-José, M. ROUX Bernard, Mme MATHIEU Jocelyne, Mme LAFAGE Edith, M. DOCHE Patrick, Adjoint, Mme SAURAT Anna, M. CAUMON Patrice, Mme SAURT Dominique, M. BARRES Roland, M. LAPLANCHE Adrien, Mme RECHE Arianne, M. MURET Jean-Luc, Mme MATHIERE Stéphanie.

Absents excusés : Mme FICAT Isabelle qui a donné pouvoir à M. CAUMON Patrice, M. LAPEZE Yannick qui a donné pouvoir à M. BARRES Roland, M. ARNAL Jérôme, M. MEYNEN Olivier qui a donné pouvoir à M. LALABARDE Alain, Mme DEMON Valérie qui a donné pouvoir à Mme RECHE Arianne, Mme LE QUILLEC Edwige, M. LAGARD Ludovic qui a donné pouvoir à Mme SAURAT Anna.

Absente : M. FERRÉ Gérard, Mme PARAYRE Patricia.

Secrétaire : Mme SAURT Dominique.

**OBJET : VENTE DE TERRAINS – FAUBOURG SAINT PRIVAT**

M. Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la demande de Monsieur et Madame PETITJEAN Gilles et Martine qui souhaitent acquérir le lot 4 du lotissement lieudit faubourg Saint-Privat, composé des parcelles cadastrées sous la section L, lieudit Faubourg Saint-Privat, numéros 2275 et 2279, ainsi que la parcelle cadastrée section L n° 2278 qui sont propriété communale.

- Le lot n° 4 est d'une superficie totale de 1262m<sup>2</sup>, dont 590m<sup>2</sup> en zone constructible et de 672 m<sup>2</sup> en zone non constructible
- La parcelle L 2278 d'une superficie de 530 m<sup>2</sup> est située en zone non constructible

VU les articles L 2121-29 et L 2241-1 et suivants du CGCT,

*Sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :*

- **DÉCIDE DE VENDRE** à Monsieur et Madame PETITJEAN Gilles et Martine le lot n°4, comprenant les parcelles cadastrées sous les numéros 2275 et 2279, ainsi que la parcelle cadastrée section L n° 2278, sur la base **de 15 € le m<sup>2</sup> en zone constructible et 10 € le m<sup>2</sup> en zone non constructible** :

**AR Prefecture**

046-200054948-20250701-2025\_046-DE  
Reçu le 03/07/2025

- **DIT** que la superficie des lots vendus est de :
  - 590 m2 en zone constructible ; ce qui représente une somme de 8 850 €
  - 1202m<sup>2</sup> en zone non constructible ; ce qui représente une somme de 12 020 € ;
- Soit une somme totale de 20 870€.**
- **DIT** que l'ensemble des frais afférents à l'opération seront à la charge de l'acquéreur ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, et en cas d'absence à la 1<sup>ère</sup> adjointe, à signer tous documents utiles à la réalisation de ce projet, notamment l'acte à intervenir devant Maître Sophie LACAZE, Notaire à MONTCUQ EN QUERCY-BLANC

Fait et délibéré en Mairie le 1er Juillet 2025  
Pour extrait certifié conforme,

La Secrétaire de Séance



Mme SAURT Dominique



Le Maire,



*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Téléréccours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification. Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (1 Place des Consuls 46800 MONTCUQ EN QUERCY BLANC). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans*

AR Prefecture

046-200054948-20250701-2025\_047-DE  
Reçu le 03/07/2025

**MAIRIE DE MONTCUQ EN QUERCY-BLANC**  
**2025 – 047**                      **1, PLACE DES CONSULS**  
**46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le 1er Juillet, le Conseil Municipal de la Commune de MONTCUQ EN QUERCY-BLANC dûment convoqué s'est réuni à 20 heures en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. LALABARDE Alain, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 24/06/2025

Pour : 19  
Contre : 0  
Abstention : 0

Présents : M. LALABARDE Alain, Maire, Mme SABEL Marie-José, M. ROUX Bernard, Mme MATHIEU Jocelyne, Mme LAFAGE Edith, M. DOCHE Patrick, Adjoint, Mme SAURAT Anna, M. CAUMON Patrice, Mme SAURT Dominique, M. BARRES Roland, M. LAPLANCHE Adrien, Mme RECHE Arianne, M. MURET Jean-Luc, Mme MATHIERE Stéphanie.

Absents excusés : Mme FICAT Isabelle qui a donné pouvoir à M. CAUMON Patrice, M. LAPEZE Yannick qui a donné pouvoir à M. BARRES Roland, M. ARNAL Jérôme, M. MEYNEN Olivier qui a donné pouvoir à M. LALABARDE Alain, Mme DEMON Valérie qui a donné pouvoir à Mme RECHE Arianne, Mme LE QUILLEC Edwige, M. LAGARD Ludovic qui a donné pouvoir à Mme SAURAT Anna.

Absente : M. FERRÉ Gérard, Mme PARAYRE Patricia.

Secrétaire : Mme SAURT Dominique.

**OBJET : VENTE DE PARCELLE (PARTIE D'UN CHEMIN D'EXPLOITATION)**  
**SUITE À ENQUÊTE PUBLIQUE – lieu-dit Lastours à Sainte-Croix**

Vu la délibération n° 2024-042-02 du 4 Juin 2024 concernant le déclassement et aliénation de parties de voirie communale, aliénation de chemins et échange de chemins après procédure d'enquête publique, et notamment l'avis favorable concernant l'aliénation d'une partie du chemin d'exploitation dit « de Lastours à Sainte-Croix » sis lieu-dit « Lastours » à Sainte-Croix.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la demande de Mme Agnès EMONET d'acquérir une partie du chemin cadastrée sous la section C, numéro 878 d'une superficie de 107 m<sup>2</sup>.

*Sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :*

- **DÉCIDE DE VENDRE** à Mme Agnès EMONET la parcelle cadastrée sous la section C numéro 878, d'une superficie de 107 m<sup>2</sup>, sur la base de **1,50€ le m<sup>2</sup>**, soit pour **107 m<sup>2</sup>**, un montant de **160,50€**, auquel il convient de rajouter des frais afférents à l'enquête pour un montant de 234€ ; ce qui représente un montant total de 394,50€,
- **DIT** que l'ensemble des frais afférents à l'opération seront à la charge de l'acquéreur ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, et en son absence à la 1<sup>ère</sup> adjointe, à signer tous documents utiles à la réalisation de ce projet, notamment l'acte à intervenir devant Maître Sophie LACAZE, Notaire à MONTCUQ EN QUERCY-BLANC.

La Secrétaire de Séance,  
Mme SAURT Dominique

Fait et délibéré en Mairie le 1er Juillet 2025

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire, Alain LALABARDE

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7607, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification.*

*Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (1 Place des Consuls 46800 MONTCUQ EN QUERCY BLANC). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).*

AR Prefecture

046-200054948-20250701-2025\_048-BF  
Reçu le 03/07/2025

**MAIRIE DE MONTCUQ EN QUERCY-BLANC**  
**2025 – 048**                      **1, PLACE DES CONSULS**  
**46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le 1er Juillet, le Conseil Municipal de la Commune de MONTCUQ EN QUERCY-BLANC dûment convoqué s'est réuni à 20 heures en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. LALABARDE Alain, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 24/06/2025

**Pour : 19**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

Présents : M. LALABARDE Alain, Maire, Mme SABEL Marie-José, M. ROUX Bernard, Mme MATHIEU Jocelyne, Mme LAFAGE Edith, M. DOCHE Patrick, Adjoint, Mme SAURAT Anna, M. CAUMON Patrice, Mme SAURT Dominique, M. BARRES Roland, M. LAPLANCHE Adrien, Mme RECHE Arianne, M. MURET Jean-Luc, Mme MATHIERE Stéphanie.

Absents excusés : Mme FICAT Isabelle qui a donné pouvoir à M. CAUMON Patrice, M. LAPEZE Yannick qui a donné pouvoir à M. BARRES Roland, M. ARNAL Jérôme, M. MEYEN Olivier qui a donné pouvoir à M. LALABARDE Alain, Mme DEMON Valérie qui a donné pouvoir à Mme RECHE Arianne, Mme LE QUILLEC Edwige, M. LAGARD Ludovic qui a donné pouvoir à Mme SAURAT Anna.

Absente : M. FERRÉ Gérard, Mme PARAYRE Patricia.

Secrétaire : Mme SAURT Dominique.

**OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 : Investissement**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder à la décision budgétaire modificative suivante :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D 203 : Frais études, recherche et développement et frais		25 000.00 €		
<b>TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles</b>		<b>25 000.00 €</b>		
D 2131-312 : Bâtiment Ancienne Gendarmerie	32 500.00 €			
D 2131-314 : EGLISE SAINT PRIVAT		5 000.00 €		
D 2131-324 : EGLISE SAINT-HILAIRE		2 500.00 €		
D 2151-389 : Lotissement Miquel		3 000.00 €		
D 2152-373 : Aménagement voirie Saint Jean	3 000.00 €			
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>35 500.00 €</b>	<b>10 500.00 €</b>		
<b>Total</b>	<b>35 500.00 €</b>	<b>35 500.00 €</b>		
<b>Total Général</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,*

- **ACCEPTE** les virements de crédits ci-dessus.

La Secrétaire de Séance  
Mme SAURT Dominique



Fait et délibéré en Mairie le 1er Juillet 2025  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire, Alain LALABARDE

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 2007, 31008 Toulouse Cedex) ou par application informatique en ligne Télérecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification. Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (1 Place des Consuls 46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).*